

ASSEMBLÉE NATIONALE

**Rédacteur des comptes
rendus**

Concours externe 2023

RAPPORT DU JURY

ASSEMBLÉE NATIONALE
Direction des Ressources humaines



SOMMAIRE

	Pages
<u>NATURE DES ÉPREUVES</u>	<u>2</u>
<u>ÉLÉMENTS STATISTIQUES</u>	<u>3</u>
<u>PRÉSÉLECTION : ÉPREUVE DE COMPTE RENDU ANALYTIQUE</u>	<u>4</u>
<u>ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE COMPTE RENDU ANALYTIQUE</u>	<u>6</u>
<u>ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE COMPTE RENDU INTÉGRAL (VERBATIM)</u>	<u>8</u>
<u>ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE</u>	<u>10</u>
<u>ADMISSION : ÉPREUVE DE COMPTE RENDU INTÉGRAL</u>	<u>12</u>
<u>ADMISSION : ÉPREUVE ORALE</u>	<u>13</u>

NATURE DES ÉPREUVES

Le concours externe comporte une épreuve de présélection, des épreuves écrites d'admissibilité et d'admission et une épreuve orale d'admission.

I. – PHASE DE PRÉSÉLECTION

L'épreuve de présélection consiste en la rédaction du compte rendu analytique d'un discours parlementaire. Le discours est lu aux candidats. Ceux-ci prennent des notes à partir desquelles ils doivent rédiger, en style direct, le compte rendu du discours (*durée de la lecture : 15 minutes – durée de la rédaction du compte rendu : 1h30*).

La note obtenue à cette épreuve n'est pas retenue dans le total ultérieur des points.

II. – PHASE D'ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité comporte trois épreuves écrites.

1. Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un compte rendu analytique à partir d'un enregistrement d'un ou de plusieurs extraits de débats en séance publique. Les candidats prennent des notes pour rédiger le compte rendu en style direct (*coefficient : 3, durée de l'enregistrement : 15 minutes – durée de la rédaction du compte rendu : 1h30*).

2. Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un compte rendu intégral à partir de la transcription, mot à mot (*verbatim*), des propos d'un ou de plusieurs orateurs (*coefficient : 3, durée : 2h30*).

3. Une épreuve écrite de culture générale composée de plusieurs questions à réponse courte portant sur les problèmes politiques, internationaux, économiques et sociaux du monde contemporain (*coefficient : 2, durée : 3 heures*).

III. – PHASE D'ADMISSION

L'admission comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

1. Une épreuve écrite consistant en la rédaction de deux comptes rendus intégraux (*coefficient : 5, durée : 6h30*).

Pour chaque exercice, les candidats transcrivent l'enregistrement d'extraits vidéo de débats en séance publique, d'une durée de quinze minutes. Ils disposent de trois heures pour rédiger, en style direct, un compte rendu. Les candidats ont à leur disposition un logiciel de traitement de texte et un logiciel ou un programme de lecture de fichiers audio permettant l'écoute des extraits visionnés.

2. Une épreuve orale (*coefficient : 3, durée : 25 minutes*) consistant en :

– une présentation par le candidat de sa formation, de son parcours professionnel et des raisons qui l'incitent à se présenter au concours (*durée maximum : 5 minutes*) ;

– un entretien permettant d'apprécier la personnalité, la motivation et l'adéquation au poste du candidat. Pour cet entretien, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements préalablement remplie par le candidat (*durée : 20 minutes*).

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

1. Évolution du taux de participation sur la période 2012-2023

Année	Nombre de postes offerts	Candidats admis à concourir	Candidats présents (*)	Taux de participation	Nombre de candidats présents (*) pour 1 poste pourvu
2023	17	453	304	67 %	17,9
2019	14	517	315	61 %	22,5
2012	13	462	273	59 %	21

(*) candidats présents à l'épreuve de présélection

2. Répartition des candidats par sexe selon les étapes du concours

Nombre de candidats	Total	Hommes		Femmes		Ecart Pts de %
		Nombre	%	Nombre	%	
- admis à concourir	453	220	49 %	233	51 %	2
- présents (*)	304	149	49 %	155	51 %	2
- présélectionnés	95	55	58 %	40	42 %	4
- admissibles	39	24	62 %	15	38 %	24
- admis	17	11	65 %	6	35 %	30

(*) candidats présents à l'épreuve de présélection

À titre de comparaison, lors de la dernière édition du concours, en 2019, la part des femmes était de 56 % parmi les admis à concourir, de 55 % parmi les admissibles et de 71 % parmi les admis.

3. Répartition des candidats par âge

La moyenne d'âge des candidats, à la date de clôture des inscriptions, était de :

- 36 ans pour les candidats admis à concourir ;
- 36 ans pour les candidats présents à l'épreuve de présélection ;
- 36 ans pour les candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité ;
- 36 ans pour les candidats déclarés admissibles ;
- 37 ans pour les candidats admis.

4. Niveau d'étude des lauréats

Parmi les candidats déclarés admis :

- 2 lauréats sont titulaires d'une maîtrise ou d'un autre titre ou diplôme de niveau Bac +4 ;
- 12 lauréats sont titulaires d'un master ou d'un autre titre ou diplôme de niveau Bac +5 ;
- 3 lauréats sont titulaires d'un doctorat (Bac +7).

Par ailleurs, sur 17 lauréats, on compte 9 anciens élèves d'une école normale supérieure et/ou professeurs agrégés.

PRÉSÉLECTION : ÉPREUVE DE COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

[304 candidats – Échelle de notes de 0 à 18 sur 20 – Moyenne de l'épreuve : 9,7 sur 20]

Responsables de l'épreuve : Mme Pascale MESNIER et M. Serge EZDRA

L'épreuve consistait à rédiger le compte-rendu analytique d'un discours parlementaire représentant environ trois colonnes du Journal officiel (tirage actuel). Les candidats étaient invités à prendre des notes, à partir desquelles ils devaient rédiger, en style direct, dans l'ordre du prononcé et en reprenant autant que possible les termes de l'orateur, le compte rendu du discours.

Le sujet soumis aux candidats permettait de révéler toutes les qualités attendues d'un rédacteur des comptes rendus : compréhension d'un exposé oral, culture générale et politique, aptitudes rédactionnelles, maîtrise des règles orthographiques et grammaticales, connaissance basiques de la Constitution.

Le 17 mars 2009, après que la France a pris la décision de réintégrer l'Otan, François Fillon, Premier ministre, avait fait devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution, une déclaration sur la politique étrangère, suivie d'un débat et d'un vote.

Au cours de ce débat, Laurent Fabius était intervenu au nom du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche, alors principal groupe d'opposition. C'est ce discours qui était proposé aux candidats, lesquels avaient été informés de ce contexte.

On attendait de ceux-ci qu'ils perçoivent le mouvement général du texte, qui commence par un compliment, ménage une gradation dans la critique et s'achève par un jugement sans appel. Le crescendo, sensible dans l'ensemble du discours, l'est également dans plusieurs passages, notamment celui qui décrit la politique étrangère de Nicolas Sarkozy.

La rigueur de la démonstration s'accommode cependant d'une formulation mesurée (« Vous auriez ainsi quelque difficulté à assumer votre attitude » ; « J'aimerais que ce raisonnement soit exact, mais je crains qu'il ne le soit pas »). On ne pouvait donc restituer le discours en adoptant un ton trop agressif ou péremptoire.

Le texte offre des repères qui pouvaient aider les candidats. L'orateur mentionne trois contradictions, puis trois contreparties, et achève son discours en posant deux questions. Il s'appuie sur des formules frappantes qui devaient être retenues dans le compte rendu : « passer sous les fourches caudines », « fausses évidences », « logique des blocs ».

Certaines copies ont été jugées excellentes : l'essentiel y est conservé, dans une langue élégante qui établit finement le lien entre les idées. D'autres, rédigées moins précisément, ont néanmoins retenu l'attention du jury, car on y décèle des qualités d'analyse et de rédaction, même lorsqu'un ou deux passages ont été traités de manière cursive.

Dans celles qui ont été écartées, on regrette que trop peu d'informations aient été retenues, que la progression de l'argumentation soit mal dégagée ou que la rédaction ne parvienne pas à traduire l'ironie feutrée ou cinglante. C'est souvent ce qui distingue un résumé plus ou moins précis d'un véritable compte rendu. Dans un tel exercice, il convient de restituer le mouvement de la parole avec ses nuances et ses enchaînements, qui doivent toujours être perceptibles.

Il n'y a pas lieu de s'attarder sur les erreurs de compréhension, inexactitudes, lacunes, fautes de langue, assez nombreuses dans certaines copies. On ne peut que recommander aux candidats de s'exercer à la prise de notes et à la rédaction avant d'affronter cette épreuve difficile, en s'aidant de l'enregistrement des séances et du compte rendu de la séance publique, tous deux accessibles sur le site de l'Assemblée nationale.

ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

[90 candidats – Échelle de notes de 7 à 18 sur 20 – Moyenne de l'épreuve : 10,4 sur 20]

Responsables de l'épreuve : Mme Pascale MESNIER et M. Serge EZDRA

Il a été soumis aux candidats des extraits de l'enregistrement de la première séance du 25 juillet 2017, consacrée au projet de loi pour la confiance dans la vie publique. Plusieurs députés ont demandé à s'exprimer sur l'article 2 du texte, avant la discussion des amendements. Neuf orateurs sont donnés à entendre dans l'enregistrement.

De l'avis même des correcteurs, l'exercice proposé aux candidats était difficile. La première intervention, en particulier, au cours de laquelle l'orateur cite librement Paul Ricœur, avait de quoi les déstabiliser.

De fait, la moyenne des notes n'est que de 10,4 pour cette épreuve. Trente-huit copies ont obtenu entre 7 et 9,5 : ce sont celles dans lesquelles se rencontrent le plus de défauts révélant une mauvaise compréhension des orateurs ou d'importantes lacunes lors de la prise de notes. Trente-cinq ont été notées entre 10 et 12 : elles sont généralement inégales, alternant passages bien rendus et d'autres lacunaires, mal compris ou incorrectement rédigés. Les meilleures copies, celles ayant obtenu 12,5 ou plus, sont au nombre de dix-sept. Leurs auteurs ont non seulement bien compris les propos des orateurs, mais ils ont su mettre leur raisonnement en valeur et articuler leurs arguments par des liens idoine. Les candidats les mieux notés (on compte quatre 15, un 16 et un 18) ont évité les erreurs ou n'ont commis que de légères inexactitudes.

Peu de candidats ont rendu une copie inachevée. Ils avaient été avertis, il est vrai, qu'un tel défaut serait jugé plus sévèrement que lors de l'épreuve de présélection, mais on peut voir aussi dans ce résultat le signe qu'ils s'étaient convenablement préparés à cette épreuve difficile.

Parmi les critères sur lesquels se sont fondés les correcteurs pour évaluer les copies – compréhension des propos, qualité de la rédaction –, l'un des plus importants, s'agissant d'une épreuve de compte rendu analytique, est la capacité du candidat à identifier les arguments essentiels et à les distinguer des circonvolutions accessoires destinées à introduire ces arguments. Des phrases comme « la transparence n'est pas une fin en soi » chez Joachim Son-Forget ou « nous ne concevons pas le mandat parlementaire comme un mandat hors-sol » chez Jean-Paul Lecoq devaient figurer dans le compte rendu, tout comme, chez plusieurs orateurs, les remarques sur la différence de traitement que le projet de loi leur semblait effectuer entre exécutif et législatif. En revanche, il était possible de laisser de côté les répétitions – « très concrètement » chez Marc Le Fur – ou les digressions de Jean Lassalle relatives à la façon dont la séance est présidée.

Si on n'attendait pas des candidats qu'ils puissent nécessairement identifier tous les orateurs, une bonne culture générale impliquait tout de même de connaître les noms de certaines personnalités citées – Paul Ricœur, bien sûr, mais aussi Agnès Buzyn, voire Ferdinand Mélin-Soucramanien – ou d'institutions comme la HATVP. De même, avoir des rudiments sur l'organisation interne de l'Assemblée nationale pouvait constituer un atout pour comprendre les allusions de certains des orateurs au règlement, au bureau ou au déontologue de l'Assemblée. À cet égard, le visionnage des débats de la séance publique ou des commissions et la lecture des comptes rendus, outre qu'ils sont nécessaires pour s'entraîner à la prise de notes et comprendre les ressorts et exigences du métier, permettront aux candidats aux futurs concours de se familiariser avec le vocabulaire propre aux députés.

ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE COMPTE-RENDU INTÉGRAL

[90 candidats – Échelle de notes de 6 à 17,5 sur 20 – Moyenne de l'épreuve : 10,6 sur 20]

Responsables de l'épreuve : Mme Pascale MESNIER et M. Serge EZDRA

Il a été demandé aux candidats de rédiger un compte rendu intégral à partir de la transcription d'une intervention de M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, auditionné le 30 novembre 2020 devant la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les correcteurs se seraient attendus à de meilleurs résultats à cette épreuve qu'à celle de compte rendu analytique, qui, de l'avis général, était difficile. La moyenne des notes est en effet ici à peine plus élevée : 10,6. Trente-neuf copies ont moins de 10 : ce sont celles où se rencontrent le plus grand nombre de maladresses rédactionnelles et de mauvaises interprétations. Vingt-six sont notées entre 10 et 12,5 : les erreurs les plus grossières y sont évitées et beaucoup comportent de bons passages, mais elles pèchent par certaines maladresses ou reformulations inadéquates. Vingt-cinq ont 13 ou plus : les correcteurs ont retrouvé dans ces copies les qualités attendues d'un rédacteur : bonne compréhension du discours, fidélité au propos et maîtrise de la langue. Et parmi ces vingt-cinq, cinq ont obtenu entre 16 et 17,5 : leurs auteurs n'ont commis aucune erreur de compréhension et ont su clarifier les passages qui le nécessitaient de façon élégante et fluide.

Un rédacteur, par définition, doit témoigner d'une excellente maîtrise de la langue. Les copies médiocrement rédigées ou comportant des fautes d'orthographe – d'autant moins pardonnables lorsqu'elles concernaient des mots figurant dans le texte – ou de grammaire – le malheureux « enquéri », par exemple, devait être corrigé – ont donc été sévèrement jugées. Mais il doit également savoir s'effacer derrière l'orateur, ce qui implique de ne pas chercher à faire du style, d'autant que le risque d'inventer n'est alors jamais loin.

De même, il est important de respecter le registre de langage. Dans le cas du ministre de l'intérieur, qui donne un ton volontiers populaire à son discours, un certain équilibre était nécessaire pour passer de l'oral à l'écrit sans lisser ses propos à l'excès. Il n'était, par exemple, pas utile de traduire une expression comme « se refaire la cerise » – d'autant qu'aucun candidat s'y étant essayé n'est parvenu à en restituer convenablement le sens.

Le texte proposé n'avait pas le caractère technique pouvant parfois caractériser le travail législatif et posait peu de problèmes de compréhension. Il s'agissait surtout d'identifier et de corriger les tournures fautives propres au discours improvisé et de rendre plus clair et plus fluide le déroulement du raisonnement. Certains passages, comme ceux relatifs à la formation ou au corps intermédiaire d'encadrement, ont pu donner lieu à de légers contresens. Les moins graves ont pu être accueillis avec indulgence, sachant qu'un rédacteur, dans sa pratique quotidienne, peut exploiter toutes les ressources que lui offre internet pour mieux comprendre le propos des orateurs.

Il fallait également repérer les éventuels lapsus. Ainsi, lorsque l'orateur dit que le rôle et le devoir des parlementaires est de demander des comptes à l'exécutif « lorsque celui-ci le souhaite », il faut évidemment comprendre « lorsqu'ils [les parlementaires] le souhaitent ». Il est parfois nécessaire d'écrire ce qu'un orateur a voulu dire et non ce qu'il a réellement dit.

Car l'élaboration d'un compte rendu est également affaire de logique. Lorsque le ministre évoque des voitures de patrouille atteignant 300 000 kilomètres au compteur, certains candidats ont ainsi pu écrire que les policiers parcourent de telles distances en faisant le tour des quartiers de Tourcoing... Ils auraient pourtant dû prendre immédiatement conscience de l'absurdité d'une telle affirmation.

En définitive, le sujet proposé était bien de nature à distinguer les candidats les plus aptes à rédiger de bons comptes rendus, c'est-à-dire ceux qui, tout en restant parfaitement fidèles aux propos d'un orateur, parviennent à les restituer avec précision et clarté.

ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE

[90 candidats – Échelle de notes de 6,5 à 17 sur 20 – Moyenne de l'épreuve : 11 sur 20]

Responsables de l'épreuve : Mme Dinah RIBARD et M. Jean-Laurent LASTELLE

Les questions portaient sur des sujets historiques, philosophiques et politiques, évaluant ainsi la capacité des candidats à articuler des réflexions argumentées et à démontrer leur culture générale.

- **Question 1 - Que nous ont appris les accidents de Tchernobyl et de Fukushima ?**

Les candidats étaient invités à réfléchir aux leçons tirées des catastrophes nucléaires de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011). La plupart des candidats ont montré une bonne connaissance des faits historiques, détaillant les causes, les conséquences environnementales, humaines et politiques de ces accidents. Plusieurs candidats ont souligné l'importance de la transparence dans la gestion des crises et le besoin de repenser la politique énergétique mondiale. Toutefois, certains ont simplement énuméré les faits sans pousser l'analyse. Les réponses les plus abouties ont abordé des questions de gouvernance mondiale, de prévention des risques et de transition énergétique. Certaines réponses manquaient de profondeur analytique. Des réponses parfois trop descriptives, manquant de perspectives critiques.

- **Question 2 - Qui le Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789) engageait-il ?**

Cette question invitait les candidats à revisiter un moment clé de la Révolution française, en expliquant les implications du Serment du Jeu de Paume. Le choix d'un événement irrigant l'imaginaire collectif favorisait, au-delà de la mobilisation de faits largement connus, l'invitation à la réflexion, à l'interprétation, à l'articulation entre enjeux structurels. La majorité des candidats ont bien compris le contexte historique et ont su identifier les membres du Tiers état comme principaux protagonistes du Serment. Les meilleures réponses ont élargi la discussion à l'impact symbolique et politique du Serment, en montrant comment cet acte a marqué un tournant dans la Révolution française en engageant la nation tout entière vers un changement radical. Quelques candidats ont comparé cet événement avec d'autres moments de rupture politique dans l'histoire, ce qui a enrichi leurs réponses. Quelques réponses se sont limitées à une description factuelle, sans interprétation des enjeux. Trop de candidats semblaient ignorer des faits centraux d'une Révolution dont les enjeux et les fruits ont structuré les institutions de leur pays et le travail quotidien de l'institution au sein de laquelle ils désirent travailler. La bibliographie sur le sujet, riche, diverse, vivante, fournissait aux candidats des chemins à leur curiosité.

- **Question 3 - Sommes-nous toujours les enfants du monde gréco-romain ?**

Cette question invitait les candidats à réfléchir à l'héritage de la civilisation gréco-romaine dans le monde contemporain. Les candidats ont, pour la plupart, reconnu l'influence profonde de la culture gréco-romaine sur nos institutions, notre pensée politique et juridique, ainsi que sur les arts et la littérature. Certains candidats ont opté pour une approche historique, détaillant les héritages directs, tandis que d'autres ont adopté une perspective plus philosophique ou sociologique, questionnant la pertinence de cet héritage dans le monde moderne. Les meilleures copies ont su questionner cet héritage à l'aune des évolutions récentes, notamment face aux défis de la mondialisation et du multiculturalisme. Certains candidats ont eu du mal à dépasser une simple énumération des influences gréco-romaines.

- **Question 4 - Y a-t-il encore des empires ?**

Cette question demandait aux candidats d'examiner la notion d'empire dans le monde actuel, en considérant les différentes formes d'influence et de domination. Les candidats ont globalement bien défini ce qu'est un empire et ont analysé différentes formes contemporaines d'empire, que ce soit sur le plan géopolitique, économique ou culturel. Les meilleures réponses ont illustré leur propos par des exemples précis, tels que les États-Unis, la Chine, ou encore l'Union européenne, tout en discutant de l'évolution de la notion d'empire. Certains candidats ont remis en question l'existence d'empires au sens classique du terme, tandis que d'autres ont proposé une analyse des nouvelles formes d'impérialisme. Quelques candidats n'ont pas su différencier les empires classiques des formes modernes d'influence.

- **Conclusion**

Les candidats ont été confrontés à des questions exigeantes portant sur des sujets historiques, philosophiques et politiques, permettant d'évaluer leur culture générale, leur capacité de réflexion, ainsi que leur audace intellectuelle.

Les réponses des candidats témoignent d'une intelligence certaine et d'une rigueur dans l'approche des sujets. Les arguments présentés étaient souvent bien structurés, et la réflexion était globalement cohérente.

Les candidats ont, dans l'ensemble, montré des qualités indéniables qui témoignent de leur sérieux et de leur engagement. Nous avons relevé plusieurs points forts, ainsi que des aspects qui pourraient être améliorés.

Les candidats manifestent, dans l'ensemble, des facultés de travail assidu et une réelle volonté de répondre aux attentes du jury. Malgré des questions parfois complexes, ils n'ont pas hésité à s'engager dans des réflexions difficiles, ce qui montre leur courage intellectuel.

Les réponses montrent un véritable intérêt pour les sujets abordés, avec des tentatives louables de développer des réflexions personnelles.

Si les candidats se sont montrés rigoureux, il a souvent manqué une touche d'audace dans leurs réponses. Les idées présentées, bien que pertinentes, restaient parfois dans un cadre conventionnel, sans prise de risque ni perspectives innovantes. Le jury ne saurait enfin trop insister sur le rôle de la culture, de la lecture, de l'Histoire, dans la formation intellectuelle, depuis l'enfance, des jeunes citoyens s'apprêtant à s'engager dans le service des institutions.

Certains candidats n'ont pas démontré une maîtrise suffisante de la culture générale attendue à ce niveau d'études. Les références historiques et philosophiques étaient parfois superficielles, et les analyses manquaient de profondeur. Le jury ne sanctionnait bien sûr pas les connaissances en elles-mêmes, mais recherchait la curiosité et l'aisance de réflexion. Bien que les réponses aient été globalement bien structurées, elles manquaient souvent d'originalité. Une plus grande créativité dans l'approche des sujets aurait permis de se démarquer davantage.

En conclusion, les candidats ont montré un potentiel intéressant, mêlant intelligence, travail et courage. Cependant, pour atteindre l'excellence dans un concours de ce niveau, il sera nécessaire d'encourager davantage l'audace, de renforcer leur culture générale, et d'intégrer une dose de créativité dans leur réflexion.

ADMISSION : ÉPREUVE DE COMPTE-RENDU INTÉGRAL

[37 candidats – Échelle de notes de 6 à 15 sur 20 – Moyenne des notes : 10,3 sur 20]

Responsables de l'épreuve : Mme Pascale MESNIER et M. Serge EZDRA

Le premier exercice portait sur des interventions de M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (7 minutes) et de M. Victorin Lurel, au nom du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauches (8 minutes), prononcées au cours de la première séance du mercredi 7 mai 2008, lors du débat faisant suite à la déclaration sur les langues régionales faite, au nom du Gouvernement, par Mme Christine Albanel, ministre de la culture.

Le second exercice portait sur l'intervention de M. Hervé Mariton, au nom du groupe UMP (15 minutes), lors de la troisième séance du mardi 29 janvier 2013, dans la discussion générale sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes du même sexe.

Sur 39 candidats admissibles, 37 ont pris part à l'épreuve : outre un désistement intervenu la semaine précédente, une candidate s'est présentée en retard et n'a pas pu être admise dans la salle d'examen.

Alors que cette épreuve est celle qui s'apparente le plus à ce que les rédacteurs auront à faire dans l'exercice de leur métier, les correcteurs ont été surpris de trouver à ce stade du concours aussi peu de bonnes copies et autant de mauvaises. Il leur a semblé que, peut-être parce qu'ils disposaient de l'enregistrement, nombre de candidats ont été incapables de s'éloigner du prononcé afin d'éliminer les répétitions ne présentant pas un caractère anaphorique et de rectifier les formules fautives (« Je veux m'adresser à nos collègues de la majorité pour vous dire que... »).

Surtout, ils ont déploré l'incapacité de certains à rétablir les liens logiques et à faire apparaître les raisonnements. Certaines copies présentent une juxtaposition d'affirmations, par ailleurs toutes justes, sans articulations, quand d'autres sont parsemées de « donc », « or » et « car » fantaisistes.

Dans l'épreuve sur les langues régionales, les candidats ont été mis en difficulté par des lapsus fréquents entre « charte » et « Constitution ». Beaucoup n'ont pas su se servir des éléments de contexte et des éclaircissements qui se trouvaient ailleurs dans le discours pour éviter les erreurs. On pouvait faire un bon compte rendu sans bagage juridique particulier, mais en évitant par exemple de proposer de ratifier la Constitution, comme quelques candidats l'ont fait.

Une partie du discours se caractérisait par une langue très élaborée. Il a été dommage de trouver des paragraphes beaucoup moins bien exprimés que l'original, alors qu'ils ne nécessitaient que des interventions discrètes (« S'il eût été présent dans cet hémicycle, il n'aurait pas manqué de... »).

Le discours sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe a pu donner lieu à de nombreux glissements de sens. Le passage à l'écrit a souvent conservé des répétitions, voire introduit des lourdeurs sans pour autant clarifier le propos.

De façon générale, les correcteurs ont regretté que beaucoup de candidats n'aient pas mieux vérifié la cohérence d'ensemble de leur compte rendu (quand on annonce trois hypothèses, on ne s'arrête pas à la deuxième). Ils ont trouvé trop rares les copies claires et rédigées dans une langue fluide.

ADMISSION : ÉPREUVE ORALE

[37 candidats – Échelle de notes de 5,5 à 19 sur 20 – Moyenne des notes : 12,7 sur 20].

Un candidat s'étant désisté et un autre ayant été éliminé du concours suite à son retard à l'épreuve écrite d'admission, le jury a eu à entendre non pas 39, mais 37 candidats pour l'épreuve orale d'admission qui s'est déroulée du jeudi 5 au samedi 7 octobre 2023.

Le jury était composé de quatre personnalités extérieures à l'Assemblée nationale, du directeur et d'une directrice de publication des comptes rendus, et présidé par le directeur général des services législatifs.

Les entretiens ont porté sur des thèmes variés, le jury s'efforçant avec bienveillance de permettre aux candidats arrivant au terme d'un concours difficile de présenter leur parcours et d'exprimer tant leur personnalité que leur conception de ce métier original et leurs attentes professionnelles.

Certaines questions et des mises en situation ont visé à apprécier quelle pourrait être leur réaction face à des événements pouvant survenir dans l'exercice de la fonction de rédacteur, mais aussi leur intérêt pour le déroulement des débats parlementaires ainsi que l'idée qu'ils se faisaient de la place du compte rendu dans le fonctionnement du parlement et de la démocratie.

Les autres questions posées lors des trois journées d'oraux ont révélé des personnalités riches, des motivations et des parcours très divers mais ont aussi montré l'impréparation de certains candidats qui s'étaient manifestement peu documentés sur les comptes rendus et sur la vie institutionnelle et politique. D'autres ont semblé avoir du mal à se projeter dans un nouvel univers professionnel.

Le jury a parfois incité les candidats à répondre plus directement aux questions, en sortant de leur réserve et en surmontant la peur de mal faire.

Il a favorisé dans sa notation ceux qui ont su montrer leur bonne compréhension du métier et du rôle du rédacteur, leur capacité d'adaptation et leur agilité intellectuelle.